



Quand la fièvre de l'or fait fondre les glaciers

Par [Benito Perez](#)

Mondialisation.ca, 23 février 2006

Le Courrier 23 février 2006

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Environnement](#)

Dynamiter trois glaciers millénaires pour creuser une mine d'or? Lorsque l'écho de cette histoire est parvenu à la rédaction, on a d'abord cru à une «légende urbaine» (rurale en l'espèce...), ces fameux hoax qui pullulent sur Internet.

Pourtant l'affaire est sérieuse. Très sérieuse même, pour la région semi-aride du Valle del Huasco (à 600 km au nord de Santiago du Chili), qui reçoit ses précieuses eaux de la Cordillère des Andes. C'est là, au lieu-dit Pascua Lama, à 4600 mètres d'altitude, que la Barrick Gold Corp. veut extraire la bagatelle de 600 000 tonnes d'or en dix ans. Un chantier devisé à 1,5 milliard de dollars, sans compter les mines annexes projetées ou déjà réalisées en Argentine toute proche.

L'ennui pour cette firme canadienne - numéro deux mondial de la mine d'or - c'est qu'une partie du pactole dort sous les glaciers Toro I, Toro II et Esperanza (!), imposants géants bleu et blanc, que les écologistes chiliens n'entendent pas voir sacrifiés. Pis, craignant de voir se tarir la seule source d'eau de cette zone à la pluviométrie infime, les paysans du Valle del Huasco se sont aussi élevés contre les plans de la multinationale.

D'abord locale, la polémique enfla l'an dernier, au point de devenir l'un des enjeux de la campagne présidentielle, lorsque les communistes monnayèrent leur appui à la future présidente Michelle Bachelet contre l'abandon du projet de Pascua Lama.

Dans les cordes, Barrick Gold dut sortir son chéquier. Pour 60 millions de dollars, un barrage devrait être réalisé pour garantir l'or bleu aux agriculteurs de Huasco. La société canadienne, qui s'est engagée à n'employer que des mineurs de la zone, n'a pas non plus oublié d'arroser abondamment tout ce que la vallée compte d'organisations socioprofessionnelles. Même le magnat chilien de la mine, Jean Paul Luksic, a eu droit, le 14 février dernier, à son obole, sous forme de cession d'exploitations en Australie et au Pakistan.

Des gestes appréciés, mais jugés insuffisants par les autorités locales qui, le lendemain, refusaient que Toro I, Toro II et Esperanza soient endommagés... tout en autorisant leur exploitation mais de façon souterraine. La multinationale devra en outre lâcher 180 millions de dollars supplémentaires pour améliorer le bilan environnemental de son projet.

Victoire écologiste? A en juger par les cris de joie qui ont jailli du siège de Barrick Gold, on peut en douter. Une satisfaction bien compréhensible, tant les «surcoûts» causés par les protestataires - estimés à 330 millions de dollars - sont à mettre en rapport avec les 10 milliards de bénéfice escompté. Et si la sanctuarisation de la surface des trois glaciers est

un réel coup dur, le reste du massif est si riche en métal précieux que les Canadiens peuvent se frotter les mains.

Du côté des opposants, en revanche, on grimace. Même si Barrick Gold ne dynamite pas les trois glaciers, les écologistes demeurent persuadés que son chantier les endommagera. Mais, surtout, les «glaciers de pierre» - étendues de glace recouvertes de roches - vont, eux, être livrés aux bons soins d'une société dont les méthodes - dynamitage puis extraction au cyanure et au mercure - ont déjà fait leurs preuves juste de l'autre côté de la frontière argentine. En dix ans, les cas de cancer y auraient explosé de 150%, selon une source médicale.

A moins d'un veto de Mme Bachelet après son investiture du 11 mars, le versant chilien des Andes goûtera bientôt au même cocktail de mercure, cyanure, arsenic, plomb, antimoine et autres déchets miniers.

La source originale de cet article est Le Courrier
Copyright © [Benito Perez](#), Le Courrier, 2006

Articles Par : [Benito Perez](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca